

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 18.07.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** **POOL**

· **Code du produit:** 0185POOL00

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Insecticide

· **Composition:** Lambda-cyhalothrine 5 %

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur/distributeur:**

PHYTEUROP

53, rue RASPAIL

92594 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Tél : 01 47 59 77 00

Fax : 01 47 37 54 52

· **Service chargé des renseignements:**

+33 (0)2 41 83 42 42 (24H/24H)

e-mail : fds@phyteurop.fr

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

CENTRE ANTI-POISONS :

- PARIS Tel : +33 (0)1 40 05 48 48

- LYON Tel : +33 (0)4 72 11 69 11

- MARSEILLE Tel : +33 (0)4 91 75 25 25

SECTION 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.



Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 18.07.2013

Nom du produit: POOL

(suite de la page 1)

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:


Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
lambda-cyhalothrine
· Phrases R:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

23 Ne pas respirer l'aérosol.

24 Éviter le contact avec la peau.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Formulation : Granulé dispersable (WG)

· Composants dangereux:

CAS: 91465-08-6 ELINCS: 415-130-7	lambda-cyhalothrine ☠ T+ R26; ☠ T R25; ☠ Xn R21; ☠ N R50/53 ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	5,0%
CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1	acide citrique ☠ Xi R36 ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≤ 5%
CAS: 9008-63-3	Naphthalènesulfonic acid, sodium salt, polymer with formaldehyde ☠ Xi R36/38 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≤ 5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours
· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 18.07.2013

Nom du produit: POOL

(suite de la page 2)

- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Fluorure d'hydrogène (HF)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Eviter la formation de poussière.
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Bien dépoussiérer.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 18.07.2013

Nom du produit: POOL

(suite de la page 3)

- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **Température maximale de stockage:** 40 °C
- **Température minimale de stockage:** -5 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre provisoire:
Filtre P2
- **Protection des mains:**



Gants en caoutchouc synthétique

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 18.07.2013

Nom du produit: **POOL**

(suite de la page 4)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Granulés dispersables avec l'eau

Couleur: Bleu

· Odeur: Caractéristique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH (10 g/l) à 20 °C: 6,0-8,5

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'éclair: Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gazeux): La substance n'est pas inflammable.

· Température d'inflammation: 600 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non applicable.

· Densité à 20 °C: 0,47 g/cm³

· Densité de vapeur: Non applicable.

· Vitesse d'évaporation: Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Dispersable

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non applicable.

Cinématique: Non applicable.

· 9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 18.07.2013

Nom du produit: POOL

(suite de la page 5)

SECTION 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	292 mg/kg (rat femelle) 295 mg/kg (rat mâle)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,03 mg/l (rat)

91465-08-6 lambda-cyhalothrine

Oral	LD50	79 mg/kg (rat mâle) Dossier européen
Dermique	LD50	632 mg/kg (rat) Dossier européen
Inhalatoire	LC50/4 h	0,06 mg/l (rat) Dossier européen

77-92-9 acide citrique

Oral	LD50	5040 mg/kg (souris)
------	------	---------------------

· Effet primaire d'irritation:

· **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.

· **des yeux:** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Oral	EC50/48h	0,022 mg/l (daphnia magna)
	EC50/96h	71 mg/l (algues)
	LC50/96h	0,022 mg/l (truite arc-en-ciel)

91465-08-6 lambda-cyhalothrine

Oral	EC50/96h	>0,3 mg/l (senastrum capricornutum) Dossier européen
	LC50/48h	0,00036 mg/l (daphnia) Dossier européen
	LC50/96h	0,00021 mg/l (poisson) Dossier européen

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 18.07.2013

Nom du produit: POOL






(suite de la page 6)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA | <p>UN3349</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG · IATA | <p>3349 PYRÉTHROÏDE PESTICIDE SOLIDE, TOXIQUE (lambda-cyhalothrine), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT</p> <p>PYRETHROID PESTICIDE, SOLID, TOXIC (lambda-cyhalothrin), MARINE POLLUTANT</p> <p>PYRETHROID PESTICIDE, SOLID, TOXIC (lambda-cyhalothrin)</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR | <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p>6.1 Matières toxiques.</p> <p>6.1</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · IMDG | <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p>6.1 Toxic substances.</p> <p>6.1</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · IATA | <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center;">  </div> <p>6.1 Toxic substances.</p> |

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 18.07.2013

Nom du produit: POOL

(suite de la page 7)

· Label	6.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : lambda-cyhalothrine Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS:	Attention: Matières toxiques. 60 F-A,S-A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5 kg 2 E

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Rubrique ICPE n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R21 Nocif par contact avec la peau.
- R25 Toxique en cas d'ingestion.
- R26 Très toxique par inhalation.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Contact:** e-mail : fds@phyteurop.fr
- **Information**
Selon avis de la Commission d'étude de la toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés :

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 18.07.2013

Nom du produit: POOL

(suite de la page 8)

<i>Produits classés</i>	<i>délai de ré-entrée</i>
<i>Cultures à l'extérieur de locaux</i>	<i>Min. 6h</i>
<i>Cultures à l'intérieur de locaux après ventilation des locaux</i>	<i>Min. 8h</i>
<i>Produits classés R36, R41, R38, R34, R35</i>	<i>Min. 24h</i>
<i>Produits classés R42, R43</i>	<i>Min. 48h</i>

· **Stabilité :**

La durée de conservation du produit est de 3 ans minimum dans son emballage d'origine, en respectant les températures mini et maxi de stockage (confère article 10-2-6 du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).

· **Validité :**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que pour ceux pour lesquels il est conçu. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR